



RAPPORT ANNUEL SUR LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL ET L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE DE GESTION – EXERCICE 2023

Préambule

Conformément à la réglementation et au Code de transparence de la société de gestion, CLARESCO FINANCE rend compte de la manière dont elle a exercé ses droits de vote et sa politique d'engagement actionnarial dans un rapport annuel établi dans les quatre mois de la clôture de l'exercice, rapport qui est tenu à la disposition de l'AMF.

De par les investissements qu'elle effectue pour le compte de ses OPCVM, CLARESCO FINANCE est amenée à détenir des participations dans des sociétés cotées, elle doit rendre compte de la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans le déroulement de la stratégie d'investissement des OPCVM gérés.

La société de gestion a donné procuration à ISS - *Institutionnal Shareholder Services*, pour effectuer le vote aux assemblées générales conformément à la présente politique de vote. Néanmoins les gérants peuvent à tout moment reprendre le contrôle du vote si une situation spéciale se présentait, sous la supervision du responsable de l'équipe de gestion.

Pour les compartiments « **CLARESCO FONCIER VALOR** » et « **CLARESCO INNOVATION** » qui font l'objet d'une labellisation ISR, ISS étudie les résolutions au regard de la présente politique de vote incluant les lignes directrices de sa politique intitulée « Sustainability Policy ».

CLARESCO FINANCE s'engage sur un processus pluriannuel qui va conduire la société de gestion à exercer ses droits de vote sur une part croissante des actifs gérés au sein de la SICAV « CLARESCO SICAV ».

Ce compte rendu précise notamment : 1° Une description générale de la manière dont les droits de vote ont été exercés ; 2° Une explication des choix effectués sur les votes les plus importants ; 3° Des informations sur le recours éventuel à des services rendus par des conseillers en vote ; 4° L'orientation des votes exprimés durant les assemblées générales, cette information pouvant exclure les votes insignifiants en raison de leur objet ou de la taille de la participation dans la société

Exercice des droits de vote

Rappel des engagements de CLARESCO FINANCE

Pour l'année 2023, CLARESCO FINANCE s'est engagé à voter dans les cas suivants :

- Au niveau de **l'ensemble de la SICAV**, pour toute société dont le **poids dans l'actif net de la SICAV excède 0,40%***. *A la date du 31 décembre 2023, ceci représenterait 63 sociétés et 50,92% de l'actif net.*

**Dans la détermination de ce seuil, les compartiments « CLARESCO ALLOCATION FLEXIBLE », « CLARESCO PLACEMENT » et « OFFICE RACINE » ne sont pas pris en compte car ils sont principalement investis dans des fonds/ETF et non en lignes directes.*

- Pour les compartiments « **CLARESCO FONCIER VALOR** » et « **CLARESCO INNOVATION** » qui font l'objet d'une labellisation ISR, pour toute société dont le **poids dans l'actif net du compartiment excède 1,50%**. *A la date du 31 décembre 2023, ceci représenterait pour le compartiment CLARESCO FONCIER VALOR, 23 sociétés et 96,53% de l'actif net, et pour le compartiment CLARESCO INNOVATION, 28 sociétés et 94,05% de l'actif net.*

Bilan de l'exercice des droits de vote

CLARESCO SICAV

Au cours l'année 2023, CLARESCO FINANCE a exercé dans le cadre de la gestion de ses OPCVM les droits de vote pour le compte des fonds gérés dans 161 sociétés, soit 52,61% de l'ensemble des émetteurs de l'encours géré.

Au cours de l'année 2023, CLARESCO FINANCE a voté par correspondance via Proxy ISS à 2059 résolutions soumises lors des diverses Assemblées Générales.

CLARESCO FINANCE a voté favorablement à 1693 résolutions, soit 82,22% des résolutions.

CLARESCO FINANCE a voté défavorablement à 314 résolutions, soit 15,25% des résolutions.

CLARESCO FINANCE s'est abstenu sur 21 résolutions, soit 1,02% des résolutions.

CLARESCO FINANCE a voté sur 201 résolutions d'attribution d'actions préférentielles au Management, soit 9,76% des résolutions.

CLARESCO FINANCE a voté sur 1705 résolutions alignées avec le Management, soit 82,81% des résolutions.

CLARESCO FINANCE a voté sur 64 résolutions proposées par les actionnaires, soit 3,11% des résolutions.

Focus sur CLARESCO FONCIER VALOR

Au cours l'année 2023, CLARESCO FINANCE a exercé dans le cadre de la gestion de son compartiment CLARESCO FONCIER VALOR les droits de vote dans 28 sociétés, soit 71,79% de l'ensemble des émetteurs de l'encours géré.

Au cours de l'année 2023, CLARESCO FINANCE a voté par correspondance via Proxy ISS à 429 résolutions soumises lors des diverses Assemblées Générales.

CLARESCO FINANCE a voté favorablement à 386 résolutions, soit 89,98% des résolutions.

CLARESCO FINANCE a voté défavorablement à 42 résolutions, soit 9,79% des résolutions.

CLARESCO FINANCE a voté sur 45 résolutions d'attribution d'actions préférentielles au Management, soit 10,49% des résolutions.

CLARESCO FINANCE a voté sur 391 résolutions alignées avec le Management, soit 91,14% des résolutions.

CLARESCO FINANCE a voté sur 1 résolution proposée par les actionnaires, soit 0,23% des résolutions.

Focus sur CLARESCO INNOVATION

Au cours l'année 2023, CLARESCO FINANCE a exercé dans le cadre de la gestion de son compartiment CLARESCO INNOVATION les droits de vote dans 27 sociétés, soit 67,50% de l'ensemble des émetteurs de l'encours géré.

Au cours de l'année 2023, CLARESCO FINANCE a voté par correspondance via Proxy ISS à 268 résolutions soumises lors des diverses Assemblées Générales.

CLARESCO FINANCE a voté favorablement à 203 résolutions, soit 75,75% des résolutions.

CLARESCO FINANCE a voté défavorablement à 29 résolutions, soit 10,82% des résolutions.

CLARESCO FINANCE s'est abstenu sur 21 résolutions, soit 7,84% des résolutions.

CLARESCO FINANCE a voté sur 29 résolutions d'attribution d'actions préférentielles au Management, soit 10,82% des résolutions.

CLARESCO FINANCE a voté sur 218 résolutions alignées avec le Management, soit 81,34% des résolutions.

CLARESCO FINANCE a voté sur 6 résolutions proposées par les actionnaires, soit 2,24% des résolutions.

Conflits d'intérêts

Aucune situation de conflits d'intérêts n'a été traitée lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les fonds gérés.